

■ Déclaration des modifications apportées aux statuts d'une association déclarée...

Monsieur le Préfet ou Sous Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} Juillet 1901, de déclarer les modifications apportées par l'assemblée générale du..... aux statuts annexés à la déclaration de notre association en date du.....

Ci-joint, un exemplaire dûment approuvé par nos soins du texte de ces modifications (ou des nouveaux statuts).

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veuillez agréer,.....

Fait à....., le.....

Le Président (1)

Le Secrétaire (1)
(ou Administrateur),

(1) Normalement, la déclaration de modification des statuts doit être signée par le président et contresignée par un administrateur membre du bureau (en général le secrétaire).